

Le recensement des migrants et réfugiés comme solution de protection (EL Ouafi)

09/11/2019 | Le recensement et l'enregistrement des réfugiés est une condition sine qua non à leur protection que leur garantissent le droit international et le droit international humanitaire, a affirmé, jeudi à Addis-Abeba, la ministre déléguée chargée des Marocains Résidant à l'étranger, Mme Nezha El Ouafi.

Mme El Ouafi qui intervenait lors de la troisième session ministérielle du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées, a soutenu que tout refus par le pays hôte de permettre au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de procéder à l'enregistrement des populations réfugiées est une violation flagrante du droit international car cela empêche leur protection internationale.

«L'enregistrement et le recensement des personnes réfugiées par le HCR permet une quantification exacte de l'aide humanitaire et partant éviter les détournements de celle-ci»,

a insisté la ministre qui préside la délégation marocaine à cette session en présence de l'Ambassadeur Représentant Permanent du Maroc auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU, Mohammed Arrouchi.

«Il faut reconnaître que l'institution de l'asile et le système de protection des réfugiés sont mis à rude épreuve dans notre continent. Dans certains pays, les principes fondamentaux de la protection des réfugiés ne sont pas respectés», a déploré N. El Ouafi.

«De même lorsque les réfugiés sont arrêtés parce qu'ils ont quitté le périmètre où ils ont été installés, et qu'ils soient inculpés, astreints et asservis à vivre dans des conditions inhumaines sous la menace, lorsqu'ils sont exposés au banditisme, au viol, et à d'autres formes de criminalité, sans leur permettre d'exercer leurs droits sociaux, économiques et civils, et lorsqu'ils sont mêmes interdits, par les armes, de retourner chez eux, il incombe à notre institution de se mobiliser et d'agir pour faire cesser ces violations des droits des personnes réfugiées et pour faire respecter le droit international et le droit international humanitaire», a souligné la ministre.

El Ouafi a noté que le Maroc ne pouvait rester passif face à cette problématique, et s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile fondée sur une approche humaniste et intégrée qui permet de préserver la dignité et garantir les droits des réfugiés et des migrants sur son sol conformément à la constitution du Royaume et aux Conventions internationales en la matière.

Cette politique a permis la régularisation de milliers de migrants irréguliers et de réfugiés en leur octroyant les conditions d'une vie digne, l'accès aux services sociaux et l'intégration socio-économique dans le pays.

Une telle stratégie, qualifiée de modèle et de bonne pratique par l'ONU, pourrait inspirer les pays africains frères afin de relever le défi des réfugiés et des déplacés dans l'attente de rechercher et d'appliquer des solutions durables, notamment le rapatriement volontaire, la réinstallation dans un pays tiers ou l'intégration sociale dans les pays hôtes, a poursuivi la ministre.

Depuis le retour du Maroc à l'Union Africaine, «*nous avons réitéré que la contribution du Royaume aux causes nobles du continent sera constructive et porteuse d'initiatives. C'est dans cet esprit que nous soutenons la création et l'opérationnalisation de l'Agence Humanitaire Africaine dont le rôle sera de coordonner l'action humanitaire continentale et de renforcer le rôle des Etats membres en matière de protection et d'assistance des populations affectées par les crises humanitaires*», a souligné Mme El Ouafi.

«*Notre pays est d'avis que cette Agence doit être dotée de ressources financières suffisantes lui permettant d'accomplir convenablement et efficacement ses missions d'assistance humanitaire. Nous pensons aussi que pour que cette Agence puisse atteindre l'efficacité recherchée, il faudra que son mandat soit purement humanitaire et apolitique sans porter préjudice au mandat du HCR et des autres organisations humanitaires*», a insisté la ministre.

Le Royaume se déclare prêt à apporter à cette Agence l'appui nécessaire, durant le processus de son opérationnalisation, en mettant à son service des experts et agents de grande qualité, et à travers sa contribution aux fonds devant assurer son démarrage et son opérationnalisation, a ajouté la ministre, réaffirmant que le Maroc soutient dans ce sens les décisions du Conseil Exécutif demandant aux Etats membres d'augmenter progressivement la contribution du budget de l'UA au Fonds humanitaire de 2% à 4 %.

Source

: <https://www.panorapost.com/post.php?id=24034>